

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2024_C_143

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - BUDGET ANNEXE ZA PANIANDY

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DEUX OCTOBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **27/09/2024**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
18	9	21	26

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Patrice BOULEVART, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Bertrand PICARD, Monsieur Daniel GONTHIER

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Georges PARVEDY, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Patrick DALLEAU

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Jeannick ATCHAPA donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Johnny PAYET donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Ridwane ISSA donne procuration à Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Madame Anne CANAGUY donne procuration à Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE donne procuration à Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Valentine SERRANO donne procuration à Madame Sylvie PAYET, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Bertrand PICARD, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Odile DAMOUR qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2024_C_143

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - BUDGET ANNEXE ZA PANIANDY

Le Budget Supplémentaire du Budget annexe ZA Paniandy pour l'exercice 2024 s'élève à (+) 1 286 474.00 € et se décompose de la manière suivante :

- Investissement : (+) 716 047.73 €
- Fonctionnement : (+) 570 426.27 €

Ainsi, le budget 2024 du Budget annexe ZA Paniandy s'élève 2 929 704.94 €, dont :

- Investissement : 1 470 663.20 €
- Fonctionnement : 1 459 041.74 €

	Budget Supplémentaire 2024				Total Budget 2024 après BS
	BP 2024	Restes à réaliser	Reprise des résultats	Ajustement de crédits	
Fonctionnement	888 615,47	0,00		570 426,27	1 459 041,74
Investissement	754 615,47	0,00		716 047,73	1 470 663,20
Total Dépenses	1 643 230,94	0,00	0,00	1 286 474,00	2 929 704,94
Fonctionnement	888 615,47	0,00	570 426,27		1 459 041,74
Investissement	754 615,47	1 240,49	144 380,97	570 426,27	1 470 663,20
Total Recettes	1 643 230,94	1 240,49	714 807,24	570 426,27	2 929 704,94

INTEGRATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Il convient de reprendre les résultats suivants au budget supplémentaire 2024 :

- de reprendre en recettes d'investissement du budget 2024 l'excédent d'investissement de (+) 144 380.97 € (compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »),
- de reprendre en recettes de fonctionnement du budget 2024 le solde excédentaire de fonctionnement pour un montant de (+) 570 426.27 € (compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »)
- de reprendre en recettes d'investissement les restes à réaliser 2023 à hauteur de (+) 1 240.49 € (ch.16/1676 « Dettes envers locataires acquéreurs »).

AJUSTEMENT DE CREDITS

Les autres ajustements concernent le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (+ 570 426.27 €) et les dettes envers acquéreurs (+ 716 047.73 €).

Le détail des inscriptions par chapitre est présenté dans les tableaux annexés.

- **VU** l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à l'organe délibérant d'apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 26 « Pour »,

- **D'ADOPTER** au niveau du chapitre, le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2024 du "budget annexe ZA Paniandy" annexé au présent rapport.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Odile DAMOUR

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY